FILIÈRES PARAMÉDICALES

Comment accéder à la filière de Kinésithérapie ?

Il est possible d'accéder à la filière de kinésithérapie après une année d'études supérieures à l'université. A l'UVSQ, cet accès dépend des conventions entre l'UFR Simone Veil - Santé et les Instituts de Formation (IFMK).

Il existe deux voies possibles à l'UFR Simone Veil Santé :

1. **Licence Sciences pour la santé (SPS) : Majeure Rééducation Réadaptation (RR)** sans accès santé.
2. **Licence Sciences pour la santé (SPS) : Majeure Rééducation Réadaptation (RR)** avec accès santé.

Dans ces deux cas :

» **Si vous validez** votre 1re année de licence, vous serez classés et choisirez parmi les places proposées dans chacun des instituts de kinésithérapie, vous intégrerez alors l'institut de la formation choisi.

» **Si vous ne validez pas** votre 1re année de licence, vous ne pourrez pas être classé ni intégrer un institut de formation mais vous pourrez redoubler cette 1re année ou vous réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup.

L'UFR Simone Veil - Santé est conventionné avec les **Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie** (IFMK) suivants :

» IFMK Saint Michel : 68 Rue du Commerce - 75015 Paris - https://www.ifmk.fr/

» IFMK CEERRF 93 : 36 Rue Pinel - 93200 Saint-Denis - https://ceerrf.fr/

» IFMK ASSAS : 4-6 villa Thoreton - 75015 Paris (Autre site : 1 bis avenue du 8 mai 1945 – 78280 GUYANCOURT) - https://www.ecoledassas.com/

» IFMK CHIMM : 1 rue Baptiste Marcet – Salle Galaxie – Site du campus BECHEVILLE – 78130 LES MUREAUX - https://www.ghtyvelinesnord.fr/instituts-de-formation/